

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1392

Rubrik: Politique monétaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Suisses n'ont-ils vraiment qu'une parole?

La Fondation Suisse solidaire s'est embourbée dans les débats sur la politique de la Banque nationale.

Et la gauche s'est fait prendre dans une alliance contre nature avec l'Union démocratique du centre.

L'ÉCHEC DE LA candidature de Sion à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver en 2006 a été vécu comme si l'étranger nous renvoyait une image ternie de la Suisse. On peut comprendre et partager la déception des Valaisans, unis derrière un projet fédérateur. Mais il faudrait aussi s'interroger sur la manière dont nous dessinons, sous notre seule responsabilité, un autoportrait caricatural. Le traitement du dossier de la Fondation Suisse solidaire en est la dernière retouche.

Le dossier s'est embourbé dans la rédaction de l'article instituant la Banque nationale. Il fallait, avant de pouvoir disposer de ses réserves d'or, découpler l'or et la monnaie. L'ancienne Constitution exigeait en effet que les billets de banque soient couverts par de l'or et des avoirs à court terme. La nouvelle Constitution se contente de parler «de réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or». Le découplage a donc lieu. Certes la Constitution n'autorise pas la libre disposition des réserves dégagées. Mais concernant la Fondation, qui requiert un acte législatif unique et qui n'institue pas une nouvelle règle permanente

de fonctionnement, il aurait été possible de recourir aux dispositions de la législation d'urgence.

Au lieu de cela on s'est perdu dans une bataille importante, mais scolastique sur les buts de la politique de la Banque nationale, comme si le texte actuel l'obligeant à «servir les intérêts généraux du pays» ne suffisait pas. Et le Conseil national, discutant de deux choses en même temps, et de la légitimité de la base constitutionnelle de la Fondation et de l'orientation de la politique de la BNS, a fait sombrer le tout. Lamentable.

L'article actuel de la Constitution permet à la BNS d'agir. Il n'y a donc pas péril, ni urgence. La Fondation en revanche est une promesse à tenir, dans les meilleurs délais, que ce soit par une loi ordinaire ou par le droit d'urgence. Il y a priorité morale. J'ai honte devant l'ensablement de ce projet avant même qu'il soit soumis au peuple. Quel manque de conduite et de tenue des responsables politiques. Insupportables les vantardises généreuses qu'on oublie le lendemain! Les Suisses s'irritent d'avoir été mal aimés et maltraités par un aréopage international. Se regardent-ils dans un miroir? *ag*

Les socialistes piégés

SOCIALISTES ET DÉMOCRATES du centre, alliés pour l'occasion, ont contribué à l'échec du projet de nouvel article constitutionnel sur la monnaie. Mais dans cette affaire, la gauche s'est fait gruger.

L'UDC, on le sait, ne veut pas entendre parler de la Fondation Suisse solidaire, annoncée par Arnold Koller à l'occasion du jubilé de 1998. Or le nouvel article constitutionnel devait permettre de libérer les réserves de la Banque nationale notamment en faveur de la Fondation.

Les socialistes, eux, se sont fâchés parce que la disposition constitutionnelle fixe à la Banque nationale l'objectif prioritaire de la stabilité des prix. Une priorité mortelle pour l'emploi, clame la gauche.

Christoph Blocher avait d'abord annoncé qu'il ne s'opposerait pas à cet

article constitutionnel. En effet l'UDC a choisi l'arme de l'initiative populaire pour exiger l'affectation des réserves de la Banque nationale à l'AVS. Puis il a brusquement changé d'avis. Les socialistes auraient dû alors renoncer à leur opposition pour sauver la Fondation. D'autant plus que, avec ou sans article constitutionnel, la Banque nationale dispose de la plus grande indépendance dans la conduite de la politique monétaire. La gauche menait donc un combat purement symbolique, sans aucun enjeu substantiel. Piquée à son propre jeu, elle n'a pas su faire preuve de souplesse et isoler l'UDC dans son rôle d'opposition. Piètre démonstration d'un dérapage politique où la gauche se trouve prise dans les filets de l'UDC, au détriment d'un projet, la Fondation Suisse solidaire, qui peine à prendre forme. *jd*